

# PROCÈS VERBAUX

**SAISON 2021/2022**



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°29 - publié le 02 mars 2022



## Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 12

REUNION DU 01/03/2022  
(Par voie téléphonique et électronique)

**Présidence** : M. Laurent JULIEN.

**Présents** : MM. Gérard FANTIN, Jean Marie PION

e-mail: [reglements@drome-ardeche.fff.fr](mailto:reglements@drome-ardeche.fff.fr)

### INFORMATIONS

- *Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

### DOSSIER N° 30

Match n° 23363646, ST Donat Am.S 3 / St Marcel Val As 1 , Seniors D4, poule C du 30/01/2022

Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'équipe de St Marcel Val 1 sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club St Donat AM.S, pour le motif suivant : des joueurs du club de St Donat Am. sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve d'avant match du club de St Marcel Val confirmée par courriel en date du 01/02/2022 pour la dire recevable.

Après vérification de la FMI du dernier match joué par l'équipe supérieure opposant Davézieux As 1 / St Donat AM S 2, Seniors D2 le 11/12/2021, il ressort que le joueur REY Simon, licence n° 2546832935 a participé à cette rencontre.

De ce fait la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Donat AM.S 3

En application de l'article 16 des Règlements Sportifs du District :

<b>St Donat Am S3 :</b>	<b>- (moins) 1 point</b>	<b>0 but</b>
<b>St Marcel Val As 1 :</b>	<b>3 points</b>	<b>1 but</b>

Le compte St Donat sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

## DOSSIER N° 31

### Match n° 23362343, Chavanay AS 2 / Portes les Val FC1, Seniors D1 du 20/02/2022

Réclamation d'après match posée par le capitaine de Chavanay sur la participation du joueur Valembois Yoan, licence n° 2546317845, ce joueur était suspendu suite à 3 cartons jaunes à compter du 14/02/2022 et n'aurait pas dû participer à la rencontre.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réclamation d'après match du club de Chavanay le 21/02/2022 pour la dire recevable.

Considérant que le joueur Valembois Yoan, licence n° 2546317845, a été sanctionné par la commission de discipline le 06/02/2022 à 1 match ferme suite à 3 avertissements, sanction applicable à compter du 14/02/2022. Considérant que cette sanction a été publiée sur Footclubs le 15/02/2022 et qu'elle n'a pas été contestée,

Considérant que le joueur Valembois Yoan, licence n° 2546317845 a participé à la rencontre du 20/02/2022.

Considérant que l'article 123 des Règlements du District prévoit que :

- La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements de la F.F.F.). Le joueur ne peut être inscrit sur la feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le joueur Valembois Yoan, licence n° 2546317845 n'avait pas purgé son match de suspension à la date de la rencontre du 20/02/2022.

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Portes les Val Fc1.

En application des articles 16 des Règlements du District :

**Chavanay AS 2 : 3 points 5 buts (résultat inchangé)**

**Portes les Val Fc1 : -(moins) 2 points 0 buts**

Le club de Portes les Valence est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € (frais de dossier).

D'autre part, en application de l'article 123.4 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que le joueur Valembois Yoan, licence n° 2546317845 a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais lui inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 07/03/2022** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

Le président des Règlements  
Laurent JULIEN

Le secrétaire  
Jean Marie PION



# District Drôme Ardèche de Football

## Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°18  
REUNION du 28 Février 2022

**Président :** DJEDOU Djamel

**Présents :** FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU, Pascal BRUYAT,

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail : [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

### A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Conformément aux directives du COMEX de la FFF, seuls les licenciés (dirigeants et joueurs) munis du Pass vaccinal pourront participer aux rencontres officielles.

Il est conseillé aux Clubs de prévoir un référant COVID ou à défaut tout dirigeant licencié pour le contrôle du Pass vaccinal (en présence de son homologue adverse).

La commission vous invite à prendre connaissance des directives concernant le protocole sanitaire sur le site du District.

**RAPPEL :** Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Foot clubs et de respecter le délai de 12 jours. Sans raison valable de la part du club, les modifications de calendrier ne sont pas autorisées (pas de convenance personnelle). En effet, le calendrier étant établi pour la saison avec des journées de rattrapage, il devient difficile de définir d'autres dates sachant qu'il peut y avoir des reports pour cause d'intempéries.

Les deux dernières journées de championnat ne peuvent être modifiées ; une tolérance est accordée pour la D5 CHALLENGE où il n'y pas d'enjeu de montée ni de descente.

### RAPPEL AUX CLUBS

La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Aucun report ne sera accepté suite à une entente entre clubs.

Nous rappelons que les horaires du samedi 20h00 et du dimanche 12h30/13h00 (lever de rideau) et 14h30/15h00 (match principal) sont des horaires officiels.

Pour tous autres horaires, il vous faut l'accord du club adverse et l'homologation de la commission Séniors.

### REFERENT D1 ET D2

Responsable : Éric THIVOLLE

### REFERENT D3

Responsable: Stéphan MONTALBANO

## REFERENT D4 et D5

Responsable : Bernard DELORME

**Pour la phase 2 de D5 : Modification réglementaire suite au comité de Direction, les modalités d'accès à la poule d'accession sont définies comme ci-dessous (remplace la précédente diffusion) :**

**Poule d'accession => 54 équipes à savoir : les 3 premiers de chaque poule de la phase 1 + les 3 meilleurs Quatrièmes. Elle sera composée de 9 poules de 6 équipes.**

**Pour le Challenge qui concernera les équipes restantes et les nouvelles équipes → sera constitué de X poules de 5 à 6 équipes.**

## RESPONSABLE DELEGATION ET REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE

**Après plusieurs mois de compétitions, la commission remarque, que beaucoup de clubs négligent l'utilisation de la tablette FMI, et par la même la transmission des informations relatives au match.**

Nous rappelons aux Clubs, de bien transmettre les informations relatives aux mots de passe de la FMI aux différents utilisateurs, ceci, afin d'éviter des blocages d'envoi. Veillez à bien charger vos tablettes.

## COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

**Décalage de calendrier coupes : les 1/8èmes de Finale des coupes René GIRAUD et Xavier BOUVIER se dérouleront le Week-End des 05 et 06 Mars 2022.**

**Le tirage a été effectué le 10 Février, il est consultable sur le site.**

**Le prochain tirage aura lieu le 24 mars 2022.**

**INFOS IMPORTANTES AUX CLUBS CONCERNANT LES COUPES : Les journées de coupe ayant été décalées suite à des reports de Matches, celles-ci doivent impérativement se jouer aux dates fixées sous peine de Match perdu. Aucun report ne sera toléré, en cas d'arrêt Municipal, le Club devra trouver un terrain de repli ou inverser la rencontre.**

Les ¼ de finales auront lieu le Week-End des 16 et 17 Avril 2022, les ½ finales auront lieu les 07 et 08 Mai, et la finale se fera le 04 ou 05 Juin.

## RESPONSABLE VETERANS

Responsable :

Stéphan MONTALBANO

Les Clubs désirant engager une nouvelle équipe dans la catégorie Vétérans pour la deuxième phase sont priés de se faire connaître en envoyant un mail à la commission. Vous pouvez aussi contacter Mr MONTALBANO au 06.25.45.06.02 ou par mail : [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

Le tirage du premier tour de la coupe est disponible. Il a été effectué par monsieur Bernard DELORME. Il est consultable sur le site du District.

## FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU

**RAPPEL :**

Les reports de Matches pour un problème d'effectif, de joueurs grippés, gastro etc..... ne sont pas acceptés, sauf, pour les cas de COVID ou soucis grave.

Si vous rencontrez un problème avec la tablette FMI, vous devez impérativement rédiger une feuille de match papier (téléchargeable sur le site du District), puis la poster ou la déposer au District dans les 48h (passé ce délai le Club fera l'objet d'une amende forfaitaire).

Tirage du « challenge foot diversifié »

FC PORTOIS / AS PTT le 07/04/2022

O.CENTRE ARDECHE / AME SPORTS le 08/04/2022

US MONTELIER / ST ROMAIN LAS DU PIC le 06/04/2022

FC EYRIEUX EMBROYE / FC LARNAGE le 07/04/2022

Le tirage a été effectué par Elise et Clémence GLANDU.

**Il n'y a pas de prolongation en challenge. Tirs au but direct.**

**Le club de Montélier a fait un forfait général. Les clubs doivent en tenir compte.  
Les matchs de Larnage/Serves se joueront à Serves jusqu'à la fin de saison.**

### **Rappel**

Le club FC EYRIEUX EMBROYE est prié de rapporter le « challenge foot diversifié » au district.

La présentation des licences et du Pass vaccinal est obligatoire. Quelques Clubs semblent vouloir s'en affranchir, ce qui n'est pas acceptable, même en foot diversifié.

## CHAMPIONNAT

**Match : CENTRE ARDECHE / ST ROMAIN L'AS DE PIC du 14/01/2022**

Suite à une coupure d'éclairage, le Match n'ayant pas eu sa durée règlementaire, et étant un Match reporté, le règlement stipule que le Match est perdu par le Club recevant (Centre Ardèche).

**ST ROMAIN L'AS DU PIC / MONTELIER du 11/02/2022**

Le Match n'ayant pu se jouer suite à un panne d'éclairage, et étant un Match reporté, le règlement stipule que le Match est perdu par le Club recevant (AS DU PIC).

**Rappel pour les détenteurs de double licence : les joueurs ayant une double de licence (Séniors libres et loisirs ou entreprise) peuvent jouer deux jours consécutifs s'ils ne jouent pas dans la même compétition.**

### **COUPE PAUL GATEAUD :**

**Le tirage de la Coupe Paul GATEAUD a été effectué au siège du District par Pascal BRUYAT.**

**Les Clubs peuvent en prendre connaissance sur le site du District.**





PROCÈS-VERBAL N°28  
du 28 / 02 / 2022

**Présents :** CHANAS Flavie, REBOULLET Mathilde, LAULAGNET Roselyne, BRESSON Claude, FUSTIER Thomas, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Permanences :** Le mercredi de 18h30 à 20h00.

## DISPOSITIONS SITUATION SANITAIRE

A la suite de la mise en application des dispositions légales, des protocoles validés par la FFF régissent les compétitions nationales, régionales et départementales. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, ces protocoles sont amenés si nécessaire à être modifiés en cours de saison mais toujours dans le respect des décisions légales.

Ces protocoles comportent un certain nombre de règles qui s'appliquent à l'ensemble des compétitions organisées par la FFF les ligues et les districts (voir sur le site interne du District le protocole des compétitions régionales et départementales).

Les clubs touchés par des cas COVID alerteront la Commission des Jeunes, à défaut la permanence sportive, leurs adversaires, par téléphone et par correspondance électronique en fournissant les certificats requis.

-----

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

## COORDONNEES DES RESPONSABLES CATEGORIES DES CLUBS

**La Commission des Jeunes demande aux clubs de bien vouloir lui communiquer les noms et coordonnées (mail, téléphone) des responsables des Ecoles de foot et Foot à 11 Jeunes, pour un usage interne au District.**

Les clubs ont aussi la possibilité de faire apparaître ces renseignements dans leur espace club sur le site internet du District (Le staff), à partir de Footclub, avec l'accord des intéressés, pour faciliter la communication entre clubs.

## TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)



## Tournois autorisés :

- HAUTERIVES GRAND SERRE.  
Challenge Roger ZARIATTI  
U 15, U 16 le 25 juin 2022.
- CHATEAUNEUF DU RHONE  
Tournoi national Davy MANDRIN  
U 11, U 13 les 16-17 avril 2022.

## ENTENTES – SAISON 2021 / 2022

Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Les équipes de D1 en entente ne peuvent pas monter en Ligue.

## U7- U9

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Thomas FUSTIER : 06.60.27.23.81

## Rappel règlement :

Les plateaux **U 9** doivent se jouer **le samedi après-midi à 14h00**.

Si les clubs souhaitent jouer le matin, ils doivent obtenir **l'accord de tous les autres clubs de la poule si non les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

Les plateaux **U 7** doivent se jouer **le samedi matin à 10h30**.

Si les clubs souhaitent jouer l'après-midi, ils doivent obtenir **l'accord de tous les autres clubs de la poule si non les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

**Les fiches bilan disponibles** sur le site dans documents- documents compétitions jeunes- doivent être complétées avant chaque plateau par le club organisateur et envoyées rapidement à [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr).

*Prochains plateaux :*

*U7 le Samedi 05 mars 2022 et le Samedi 12 Mars 2022 (Voir nouveau planning).*

*U9 le Samedi 05 Mars 2022.*

## U 11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Prochains Rendez-vous U11 :**

Samedi 05 Mars 2022.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **2ème Phase D1:**

*Nouveauté* : Mise en place de la Feuille de Match Informatisée (FMI) en **D1**.

Afin de permettre une mise en application fluide, les clubs devront créer ou modifier les utilisateurs FootClubs en conséquence notamment ajout des équipes U13.

Ci-dessous, nous vous rappelons les bonnes pratiques entre clubs recevants et visiteurs :

**ATTENTION** : L'équipe recevante est en charge de la FMI, c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

**L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE** : La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) uniquement. Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard.

**UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE** : Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois. Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.

**IMPORTANT** : Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin.

## U15

Flavie CHANAS : 06 21 43 38 99 - Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93

[competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Modifications calendriers Championnats D3, D4 et D5**

La journée 4 du 19 mars est avancée au 12 mars pour cause impératif Commission technique.

### **Modifications dans les poules D5**

Poule A : Retrait de ROIFFIEUX 2,

Poule C : Retrait de DROME PROVENCE 2.

### **Rappel aux clubs**

Nous rappelons que les courriers concernant les changements de terrain ou d'horaire doivent comporter obligatoirement le numéro du match concerné et provenir de la boîte officielle du club.

## U16 INTERDISTRICTS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Pour les niveaux de compétitions U18 D1 et D2 du District, la dernière journée de championnat est programmée le Samedi 04 Juin 2022. Plusieurs clubs se sont manifestés auprès de la Commission des Jeunes pour jouer la dernière journée le 29 Mai 2022. La commission des jeunes est prête à revoir le calendrier de fin de saison, mais cela aura des répercussions sur les vacances d'Avril.

Nous souhaitons obtenir l'accord d'une majorité des clubs de D1 et D2 pour éventuellement modifier le calendrier.

### Coupe G. ETIENNE :

Le tirage des quarts de finales est en ligne. Il a été effectué par Nathalie PELIN (Présidente de la commission féminine). Ce tour se déroulera le 10 Avril 2022.

En D3, D4 et D5 : La journée du 19/20 Mars est avancée au 12/13 mars suite impératifs Commission Technique.



## Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 21 du 28 février 2022

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

### CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Les demandes de modifications de match sont à faire sur footclubs et ce, 12 jours avant la rencontre concernée que ce soit pour un changement de dates, d'installations ou d'horaires. Il est impératif que les deux clubs concernés donnent leur accord.

Devant les demandes de plus en plus fréquentes de report de match, nous vous informons que désormais seuls les reports cause cas covid avec justifications par mail seront acceptés ainsi que les demandes de report cause intempéries avec envoi par mail de l'arrêté correspondant. Les autres motifs ne sont donc plus valables et l'équipe ne pouvant jouer devra déclarer forfait.

RAPPEL : En séniors, peuvent jouer 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement (établi par un médecin fédéral).

### CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Les demandes de modifications de match sont à faire sur footclubs et ce, 12 jours avant la rencontre concernée que ce soit pour un changement de dates, d'installations ou d'horaires. Il est impératif que les deux clubs concernés donnent leur accord.

Devant les demandes de plus en plus fréquentes de report de match, nous vous informons que désormais seuls les reports cause cas covid avec justifications par mail seront acceptés ainsi que les demandes de report cause intempéries avec envoi par mail de l'arrêté correspondant. Les autres motifs ne sont donc plus valables et l'équipe ne pouvant jouer devra déclarer forfait.

RAPPEL : En séniors, peuvent jouer 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement (établi par un médecin fédéral).

## COUPES DEPARTEMENTALES CAMOU WOLF et DRESHER TARDY

Le premier tour de la Dresher Tardy aura lieu le dimanche 20 mars 2022. Le second tour le dimanche 10 avril 2022.

Le 3ème tour de la Camou Wolf aura lieu le dimanche 10 avril 2022.

Les tirages ont été faits au district le lundi 21 février et sont en ligne.

## POULE U11 F

### Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2011), les U10 (nées en 2012), les U9 (nées en 2013)

Ballon taille 4

Horaire officiel : Le samedi à 14h00

Suite à l'engagement d'une équipe supplémentaire (Rhône Crussol), un nouveau calendrier a été effectué et mis en ligne sur le site du district dans la rubrique « documents ».

**Merci de nous adresser au plus tôt, à l'adresse mail ci-dessus, la fiche plateau établie.**

## CHAMPIONNAT U13F

### Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2009), les U12 (nées en 2010), les U11 (nées en 2011).

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Horaire officiel : Le samedi à 15h30

**Attention modification : la journée n°9 (dernière journée du championnat) aura lieu le samedi 21 mai en lieu et place du samedi 28 mai (week-end de l'ascension). Les calendriers ont été modifiés.**

## CHAMPIONNAT U15 F

### Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Suite à la réunion du 17 septembre au district et à la demande des clubs présents, peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2007), U14 (nées en 2008), U13 (nées en 2009) et U12 (nées en 2010).

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn

Horaire officiel : Le samedi à 15h30

**Les calendriers de la phase sont sortis et sont en ligne sur le site du district.**

## CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2004), U17 (nées en 2005), U16 (nées en 2006) et les U15 (nées en 2007)

Horaire officiel le samedi à 15h30

Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

**Les calendriers de la phase sont sortis et sont en ligne sur le site du district.**

## INFORMATIONS AUX CLUBS

**La commission féminine relance pour cette saison l'opération « femmes foot » en drôme ardèche. Cette année, les clubs doivent mettre à l'honneur une joueuse (quelque soit son âge) qui s'implique dans la vie associative du club.**

L'ensemble des clubs ont reçu sur leur adresse mail officielle une présentation de cette opération ainsi que la fiche réponse à remplir et à nous retourner pour le 15 avril 2022.

Les lauréates seront reçues au district pour une réception.

Les clubs peuvent nommer au maximum 2 joueuses.

**Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour les séniors F, Les U18F et les U15F. En cas de dysfonctionnement de la tablette pour la FMI, il est obligatoire de remplir une feuille de match papier et ce, avant le début de la rencontre.**



## Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 29  
du 03 Mars 2022

### ÉCHOGRAPHIE - CARDIAQUE

La C.D.A. vous rappelle que chaque arbitre majeur, quel que soit sa catégorie, doit effectuer une fois dans sa vie une **ÉCHOGRAPHIE – CARDIAQUE**. Certains ne sont pas à jour de celle-ci et doivent impérativement l'effectuer avant le 31/08/2022 pour le renouvellement de l'été du D.M.A.

**Sans celle-ci il la licence ne pourra être validée et l'arbitre ne pourra aucunement officier la saison 2022/2023.** Aucune dérogation ne sera faite.

Prenez donc dès maintenant contact avec votre médecin traitant (pour l'ordonnance) et prenez rapidement rendez-vous avec votre cardiologue ou si vous en avez pas, allez sur le site «Doctolib».

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

### PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 05 & 06 Mars 2022

- Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43) .

Merci de contacter, à partir du samedi matin la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

### FRAIS D'ARBITRAGE 1/8 DE FINALE DES COUPES X. BOUVIER ET R. GIRAUD

#### **Message aux clubs concernés.**

Le règlement des frais d'arbitrage à partir des 1/8 de finale des coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD sont les suivants :

- L'Arbitre Central + l'Arbitre assistant n°1 réglés par le club recevant.
- L'Arbitre Assistant n°2 réglé par le club visiteur.

Merci aux clubs concernés d'en prendre note.

### ENCADREMENT TECHNIQUE DES ÉQUIPES SENIORS ET JEUNES MODIFICATION

**La commission de district de l'arbitrage vous informe des modifications suivantes pour le statut des éducateurs et plus particulièrement sur le suivi réalisé par les arbitres lors des rencontres suivante :**

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

*L'objectif de cette modification porte essentiellement sur le fait que les arbitres officiellement désignés vérifient uniquement l'identité de l'éducateur inscrit sur la feuille de match **et non plus la concordance entre la liste déclarée auprès de la commission du statut de l'encadrement des équipes et l'identité de l'éducateur mentionnée sur la feuille de match.***

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres qui officient dans ces catégories de veiller scrupuleusement **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant les 2 points indiqués ci-dessous (**modification :**

## 2<sup>ème</sup> point) :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- **Après vérification (sans tenir compte de la liste des éducateurs diplômés), inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.**

### Bien entendu, l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

Ainsi dans la rubrique règlement locaux il faudra mettre **vérification effectuée et présence des éducateurs**

### Mise en application immédiate

## SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lorsque vous mettez un carton rouge, n'oubliez pas en plus de noter du n° de maillot, de bien vouloir aussi noter le nom et prénom du joueur ainsi que son n° de licence et son club.  
Trop d'arbitres oublient ces éléments lors de la rédaction du rapport.

## PASS' VACCINAL

Suite à l'entrée en vigueur du Pass' vaccinal, nous remercions par avance les officiels qui ne pourraient plus être désignés, même temporairement, d'en informer obligatoirement par mail, la Commission et de saisir une indisponibilité sur le portail des Officiels. Cette indisponibilité pourra évoluer en fonction des directives sanitaires.

## AVIS AUX CLUBS

Lorsque que vous décidez de reporter une rencontre (en accord des deux clubs) ou de déclarer forfait pour alors qu'un arbitre est désigné, veuillez informer outre la commission concernée, la permanence arbitrale du week-end de votre match (voir PV de la Commission des arbitres) ou Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

## FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la deuxième matinée de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15 et/ou U18 a été programmée :

**Le Samedi 5 mars 2022, de 8h30 à 13h00 (Stade synthétique à CRUAS)**

### Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique
- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Clôture de la matinée de formation

**Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2021/2022 ne sont pas concernés.**



**Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette.  
Cet avis tient lieu de convocation.**

<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>CATÉGORIE</b>
ANDRÉ	MYLAN	District JAD
BENYEKHFLEF	ISLEM	District JAD
BENYEKHFLEF	MUSTAPHA	District JAD
CAILLET	VALENTIN	District JAD
CELLIER	TAO	District JAD
CHABOUD	ALEXANDRE	District JAD
DUSSAUD	ROMAIN	District JAD
DYOURI	YOUSRA	District JAD
EL MAERZGOUIOUI	TAREK	District JAD
EYRAUT	RAPHAËL	District JAD
FRAISSE	MATEO	District JAD
GAYET	CHARLIE	District JAD
GHEBBARI	JIMMY	District JAD
GOMAR	AYMERIC	District JAD
GOMES	CHRISTIAN	District JAD
JOURDAN	MATTEO	District JAD
JOYEUSAZ	KHAIS	District JAD
KHEBIBECHE	YANIS	District JAD
KRAU	SOLINE	District JAD
LAHOUSSE	SAMUEL	District JAD
LAMPIN	LUCAS	District JAD
MONTOYA	MÉLINA	District JAD
PHILIBERT	LEO	District JAD
ROCHE	ENZO	District JAD
ROMEGOUX	CLEMENT	District JAD
WADJIB	IMRANE	District JAD
YILDIZ	FATIH	District JAD

**A défaut de votre présence, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.**

## **DERNIER RATTRAPAGE DES FORMATIONS CONTINUES DE TOUTES LES CATÉGORIES**

**ATTENTION ! C'est l'unique rattrapage, le samedi 19 mars 2022 (lieu et heure à déterminer) et aucun justificatif d'absence ne sera toléré.**

**Tous les arbitres sur la liste ci-après doivent être présent sinon ils seront pénalisés de 10 pts sur leur note d'assiduité.**

Liste des arbitres **Adultes** convoqués :

<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>CATÉGORIE</b>
SABOUR	AZEDDINE	District Assistant 1
ABACHKIA	SABER	District Assistant 2
EL HADDIOUI	JALAL	District Assistant 2
ASTIER	ANTOINE	District Assistant 2
LEBON	FLORIAN	District Assistant 2
MORET	JAMES	District Assistant 2
PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant 2
AMARA	MOHSEN	District 4
AMEUR	ZOUHAIER	District 4
AMROUNE	SAMIR	District 4
AURIC	FREDERIC	District 4
BAGHOUGHI	AZIZ	District 4
BARBOSA	LAURENT	District 4
BAHRADI	NADIR	District 4
BELKADI	MHAMED	District 4
BERTRAND	SEBASTIEN	District 4
BOTTEX	RICHARD	District 4
CAUVIN	NICOLAS	District 4
FARIA CARVALHO	BRUNO	District 4
GAILLARD	ENAEL	District 4
GALOYAN	YOURI	District 4
GHEBBARI	JEREMY	District 4
GHEBBARI	JIMMY	District 4
GONCALVES	YOANN	District 4
HAFSOUNI	MAHER	District 4
KHIATI	NACER	District 4
LAMY	FELIX	District 4
LEBEAU	QUENTIN	District 4
MARTIN GARIN	YANN	District 4
MESTOURA	IDRIS	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NODON	KEVIN	District 4
PERGE	DAVID	District 4
PERRI	VINCENT	District 4
REBOUL	JEAN PIERRE	District 4
SHAMOIAN	RONALDO	District 4
YANIK	NAZMI	District 4
CHAABANE	MEDHI	District 3

CHEVAL ALBERT	FANNY	District 3
DADDA	DJILLALI	District 3
DJERIDI	IDRISS	District 3
GONCALVES	DANIEL	District 3
KHALDI	KAMAL	District 3
PINTO	PATRICK	District 3
BEGOT	SEBASTIEN	District 2
EL MARRAHI	SAID	District 2
JOUAN	JANNICK	District 2
SEDDOUGUI	FOUAD	District 1

**ATTENTION ! Les arbitres n'ayant pas de pass' vaccinal ne pourront pas participer au rattrapage mais devront envoyer un mail.**

## FORMATION SPÉCIFIQUE ARBITRAGE : PARA FOOTBALL ADAPTE

Dans le cadre de la convention signée entre la Fédération Française de Football et la Fédération Française de sport adapté (FFSA), le District Drôme-Ardèche de Football s'associe naturellement aux différentes manifestations et/ou formations qui seront organisées sur nos 2 départements.

Suite à la première formation spécifique qui s'est déroulée le vendredi 15 octobre 2021 à laquelle 4 arbitres ont participé (*voir informations ci-dessous*), **une deuxième formation est programmée le vendredi 4 mars 2022 au siège du District à GUILHERAND-GRANGES.**

Il s'agira de la deuxième formation diplômante proposée sur le territoire National.

**Pour cela, MERCI de bien vouloir nous faire part de votre inscription par mail UNIQUEMENT à l'adresse : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr) avec copie à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr) pour le vendredi 25 février 2022, délai de rigueur.**

### **Informations relatives à la formation**

L'âge n'est pas une barrière pour participer cette formation, mais par expérience, il est judicieux d'avoir au minimum 15 ans au cours de la saison sportive.

A la fin de cette formation, un diplôme d'officiel para football adapté (recyclage une fois par paralympiade) sera remis aux arbitres qui auront validé la partie théorique et pratique.

Les arbitres officiels seront licenciés Sport Adapté (licence prise en charge par la FFSA et port de la tenue officielle sport adapté).

A noter que les matchs arbitrés en FFSA seront valables pour le décompte des matchs à arbitrer en FFF.

Enfin, la Commission Sportive Nationale (CNS) de para football Adapté proposera une éventuelle évolution de carrière en sélectionnant les arbitres officiels pour être :

- Arbitre national para football adapté.
- Formateur des arbitres SA.
- Arbitre Officiel sur les 5 compétitions nationales para football adapté (Championnat de France de Futsal adapté - Coupe Nationale Espoir (foot à 7) 16- 20 ans / sélection départementale - Championnat de France de para football à 7 Adapté - Championnat de France de para football Adapté Jeunes - Coupe de France des régions (sélection régionale).

Le contenu de la formation se déclinera en 2 parties, à savoir :

### **1) une partie théorique (durée : 2h30 environ) :**

- Un module spécifique sur le football, pour des personnes non-arbitres FFF.
- Un module évoquant les spécificités des footballeurs Sport Adapté (public Sport Adapté – présentation des différents types de handicap – quelle posture doit-on avoir, comment agir et réagir...).
- Un module portant sur le règlement sportif para football adapté (réglementation suivant les classes...).
- Validation par un QCM.

**Date de la formation théorique : Vendredi 4 mars 2022 en soirée (Siège du District Drôme-Ardèche de Football)**

### **2) Une partie pratique :**

- Mise en application des notions théoriques sur les terrains : arbitrage de matchs Sport Adapté en 26/07.
- La priorité sera donnée aux arbitres n'ayant jamais ou peu officié en sport adapté. Si le nombre de match possible est insuffisant par rapport au nombre de personnes à évaluer, ceux qui ne passeraient pas en arbitrage (central) sur le terrain seraient évalués en tant qu'assistant.
- Validation CSN et CDSA 26/07.

**Date des évaluations pratiques : Samedi 5 mars 2022 à RUOMS**

## **FORMATION SPÉCIFIQUE ARBITRAGE : BEACH SOCCER**

Le Beach soccer est une pratique qui attire de plus en plus de licenciés car il s'adapte à la diversité des attentes de notre société.

Au cœur du projet fédéral de demain, le Beach soccer tend à se développer dans différents domaines qui constitueront de véritables piliers de développement et de pérennisation.

Pour information, la LAURA Foot a identifié notre District comme site référent du beach soccer.

A ce jour, 2 terrains de beach soccer sont référencés : GUILHERAND-GRANGES et VESSEAUX.

Par conséquent, un championnat (sous forme de plateaux de 3 équipes) aura lieu en semaine du 14 avril au 23 mai 2022 avec une finale départementale (4 équipes qualifiées) programmée le samedi 11 juin 2022

Naturellement, l'un des piliers de développement de cette pratique spécifique est la formation des arbitres.

A ce sujet, une formation spécifique arbitrage Beach Soccer sera organisée le samedi 9 avril 2022 (journée) au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

**Pour cela, MERCI de bien vouloir nous faire part de votre inscription par mail UNIQUEMENT à l'adresse : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr) avec copie à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr) pour le jeudi 24 mars 2022, délai de rigueur.**

**Toutes les candidatures seront étudiées et validées par la Commission de District de l'Arbitrage.**

## **STATUT DE L'ARBITRAGE**

Pour toute question relative avec le Statut de l'Arbitrage veuillez contacter jusqu'à nouvel ordre : BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

## **CLÔTURE DE LA FMI (POUR TOUTES LES CATÉGORIES)**

Nous avons constaté que depuis le début de la saison que trop d'erreurs se produisent lors de la clôture de

la FMI, ce qui peut avoir des conséquences très importantes pour les clubs.

Nous vous rappelons qu'il est impératif, lors de la clôture de la FMI, d'être en présence dans votre vestiaire, soit les deux capitaines pour les adultes, soit les deux coachs pour les jeunes. Il faut leur demander de bien vérifier l'historique des faits de jeu et ensuite leur faire signer et clôturer, en leur présence la FMI.

Le Règlement Intérieur sera appliqué pour tout manquement à ce devoir.

## NOTES DE FRAIS D'ARBITRAGE

Il est rappelé que lorsqu'une rencontre ne se joue pas pour diverses raisons (Arrêté Municipal, terrain impraticable, absence de l'équipe visiteuse, etc....) vous devez **UNIQUEMENT** prendre les frais de déplacement et non les frais d'équipement.

## ABSENCES DE DERNIÈRE MINUTE

Lors de sa dernière séance du Bureau, la C.D.A. a décidé que chaque absence de dernière minute, que ce soit pour blessure professionnelle ou tout autre raisons, **vous devez impérativement en avvertir la personne de permanence arbitrale du week-end et joindre le plutôt possible un justificatif..... J + 6..... (certificat médical, attestation professionnelle etc....auprès de la Commission des arbitres).**

Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

## RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle d'être vigilant et de faire votre rapport avant le mercredi soir. En cas de carton rouge pensez à relever tous les éléments.

Comme annoncé lors des Assemblées Générales, nous vous rappelons que suite de deux jaunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

Si le portail des officiels ne fonctionne pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous devez le faire sur le rapport circonstanciel par mail à la boîte mail discipline.

## DÉSIGNATIONS

Pour toutes vos questions, vous pouvez utiliser la boîte mail. Merci de ne pas contacter systématiquement le désignateur.

Nous vous rappelons aussi qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20 heures, car des modifications peuvent y être effectuées tout au long de la semaine concernant les horaires ou les terrains.

La C.D.A. vous préviendra de tout changement à partir du vendredi soir après 20 heures

## INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que pour toute indisponibilité, elle doit être déposée 15 jours avant et doit être gérée sur l'ensemble du week-end. Pour toute indisponibilité non déposée dans les temps et dans le créneau horaire, l'arbitre sera considéré comme libre et donc pouvant être désignable.

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A

## AGENDA PRÉVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

**Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.**

**En cas d'absence vous devez vous excuser par mail à la boîte mail arbitre est en copie à Roland VIALLET si cela n'est pas fait une perte de 10 pts sera appliquée sur votre note d'assiduité.**

**Vous devrez également être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.**

### **MARS 2022**

- Samedi 5 mars :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18*

- Samedi 19 mars :

***Rattrapage des Formations continues de toutes les catégories d'arbitres***

### **MAI 2022**

- Vendredi 13 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

**Commission vous rappelle que lors des matchs de coupe U15 et U18, en cas d'égalité au bout des 90 minutes il n'y a pas de prolongation, séance de tirs au but direct.**

## **COURRIER DES CLUBS**

. **E.S. BOULIEU LES ANNONAY** : Courriel nous demandant un arbitre pour leur équipe Seniors D 5 pour le 20/02/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

. **A.S. ST UZE** : Courriel nous demandant un arbitre pour leur équipe Seniors D 5 pour le 13/03/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

. **F.C. DIOIS** : Courriel nous adressant ses félicitations de l'arbitre de la rencontre seniors D 3 du 20/02/2022. Lu et noté. Remerciements. Nous transmettons votre courriel à l'intéressé.

## **COURRIER DES ARBITRES**

. **AURIC Frédéric** : Courriel nous adressant sa prolongation médicale d'indisponibilité jusqu'au 12/03/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **FRAISSE Matéo** : Courriel nous transmettant ses excuses pour son absence à la formation continue des J.A.D. du samedi 19/02/2022 pour raison de santé partielle. Lu et noté mais non excusé.

. **ZERGIT Mohamed** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 12/03/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **BORNIER Ingrid** : Courriel nous adressant son rapport circonstancié de sa rencontre Seniors D 4 du 20/02/2022. Lu et noté.

. **PIGNON Kevin** : Courriel nous informant de son changement d'adresse postale. Lu et noté.

. **JOUAN Jannick** : Courriel nous adressant son certificat médical de son absence du 20/02/2022.

Lu et noté. Prompt rétablissement.

- . **YILDIZ Fatih** : Courriel nous informant des faits qui se sont produits lors des 10 dernières minutes de sa rencontre Seniors D 5 du 20/02/2022. Lu et noté.
- . **LE JEUNE Alan** : Courriel nous adressant son certificat médical de son indisponibilité jusqu'au 19/03/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **JOYEUSAZ Kais** : Courriel nous informant de son indisponibilité pour le 27/02/2022 pour raison de santé. Lu et noté dans l'attente d'un justificatif. Prompt rétablissement.
- . **BOINON Yoann** : Courriel nous informant du bon comportement des deux équipes lors de sa rencontre Seniors D 2 du 27/02/2022. Lu et noté.
- . **CALATAYUD Renaud** : Courriel nous informant de son erreur sur la FMI de sa rencontre du 27/02/2022. Lu et noté.
- . **PERGE David** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 01/03/2022 pour raison médicale (certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **PROTOY Baptiste**: Courriel nous informant de son changement d'adresse postale. Lu et noté.
- . **PERRI Vincent** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'à la fin de la saison pour raison médicale. Lu et noté. Bon courage et prompt rétablissement.

## COURRIER DIVERS

- . **VIALATTE Bruno (Tuteur)** : Courriel nous adressant son rapport circonstancié de la rencontre Seniors D 4 du 20/02/2022. Lu et noté.

## INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (ÉCUSSON)

Le port de l'écusson est obligatoire (sauf pour les stagiaires). Ceux qui n'en ont pas ou qui l'auraient perdu, peuvent le demander à Roland VIALLET Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr) le montant de l'écusson est de 5€ qui sera prélevé à votre club d'appartenance.

## INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (LIVRE)

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr)

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

**Le Président**  
**Nicolas BRUNEL**

**Le Secrétaire**  
**Jean Baptiste RIPERT**